

LE PREMIER FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SIX JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAÏNE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. ROBIN, Mme MYSONA, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à Mme ROLLAND, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme FABRY, Mme VESSIOT donne procuration à M. ROBIN, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : Mme FERRAI, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. DE BOISGELIN.

Mme Véronique FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : Participation au projet 8000 arbres du Département de l'Hérault**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a répondu à l'appel à projet 8 000 arbres, lancé par le département de l'Hérault pour arborer 3 sites.

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des ilots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubannage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En annexe, présentation des 3 sites choisis pour répondre à cet appel à projet :

- Requalification du square rue des Mimosas,
- Valorisation du cimetière paysager de l'Agniel
- Plantation des abords du parking du Terral.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'ACCEPTER** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques de 35 arbres (5 Amandiers, 5 Frênes à fleurs, 5 Oliviers d'Europe, 5 Noisetiers à fruits, 5 Savonniers, 5 Tamaris de France, 5 Tilleuls à petites feuilles),
- **D'AFFECTER** ces plantations aux espaces communaux suivants : Square des Mimosas, Cimetière de l'Agniel, Parking du Terral,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 29 voix pour,

**Véronique FABRY**  
Secrétaire de séance

**François RIO**  
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 06/02/2023

et de sa publication le 06/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

## Appel à projet «8 000 arbres par an pour l'Hérault» - 2023

### Candidature de la ville de Saint-Jean-de-Védas pour l'aménagement du square de la rue des Mimosas

Objectif : Créer un îlot de fraîcheur et améliorer le cadre de vie.

Requalification d'un square de 656 m<sup>2</sup> grâce un renforcement de la plantation avec des essences variées pour favoriser la biodiversité et créer un îlot de fraîcheur au sein du quartier.

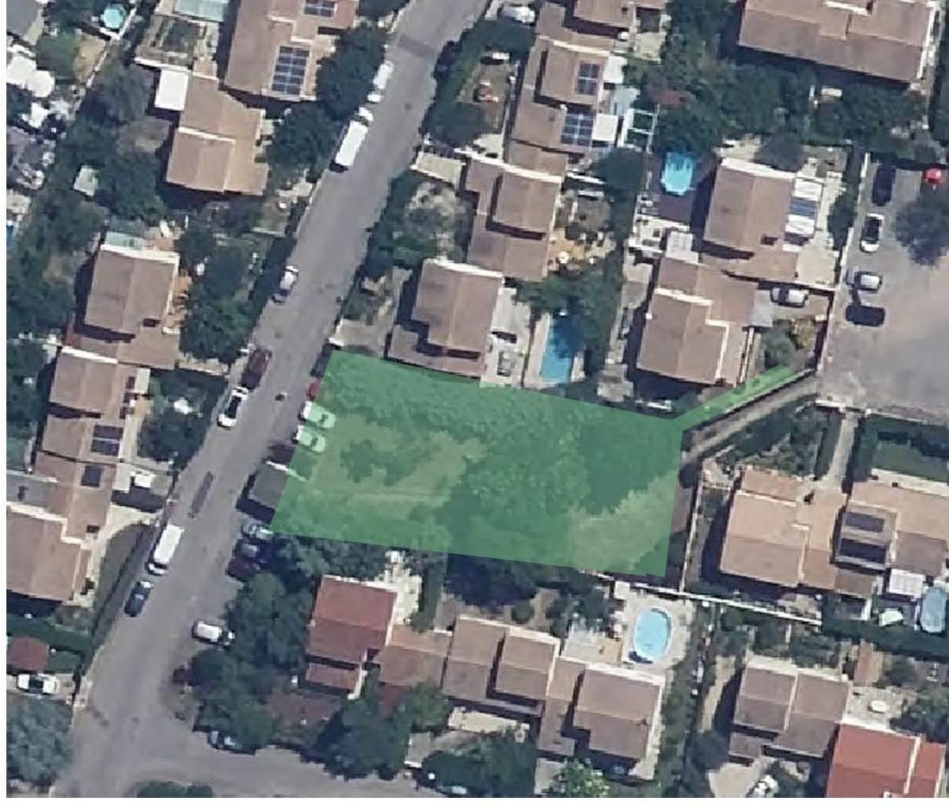
Souhait des essences pour les 10 sujets :

- 2 Savonniers, *Koelreuteria paniculata*
- 2 Frênes à fleurs, *Fraxinus ornus*
- 2 Amandiers, *Prunus amygdalus*
- 2 Tamaris de France, *Tamaris gallica*
- 2 Tilleuls à petites feuilles, *Tilia cordata*

Plantation réalisée en régie.

Un goutte à goutte sera créé pour garantir la bonne reprise des végétaux.

Existant :



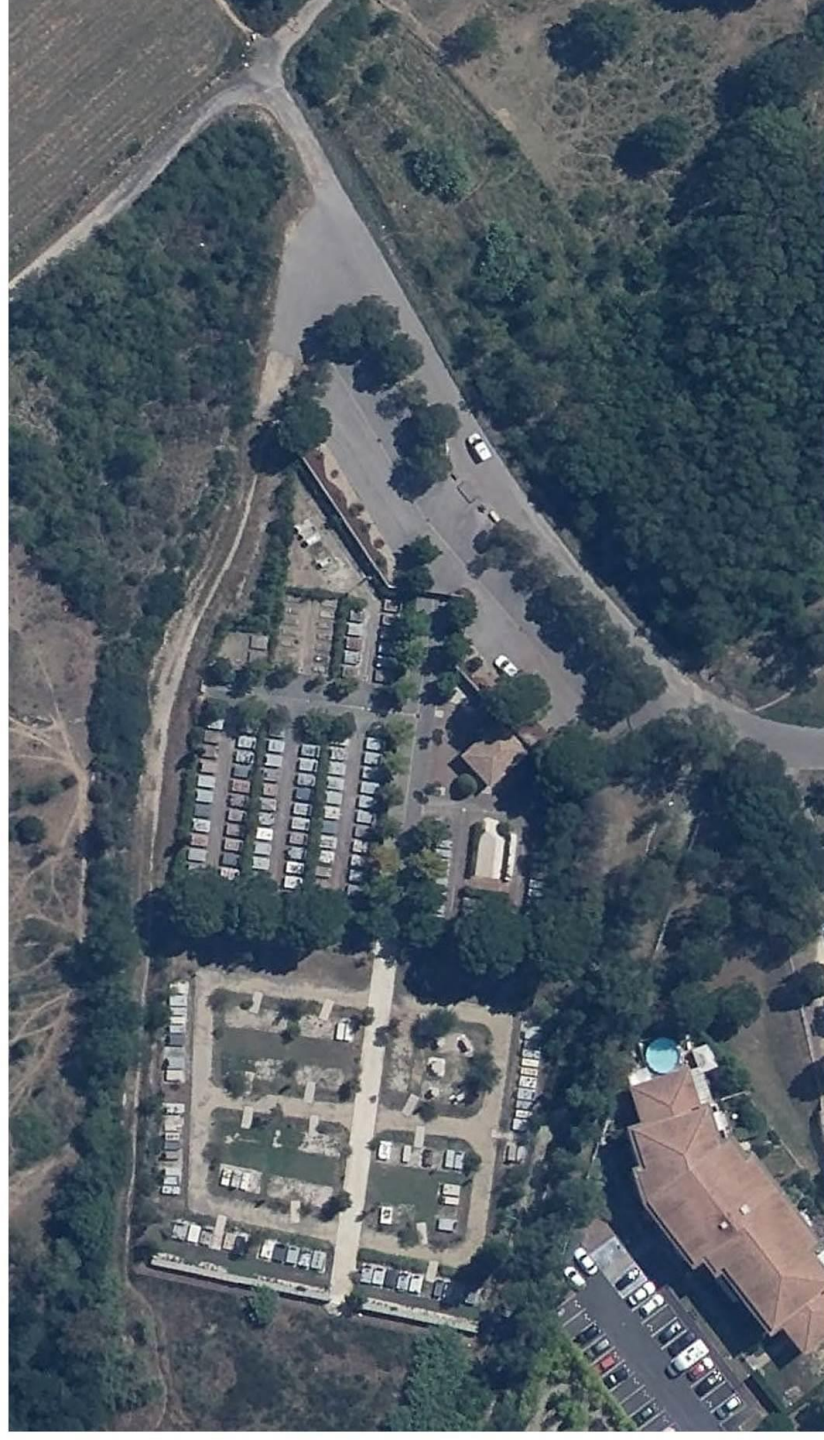
## Appel à projet «8 000 arbres par an pour l'Hérault» - 2023

### Candidature de la ville de Saint-Jean-de-Védas pour le cimetière paysager de l'Agniel

Objectif : Renforcer la végétalisation du cimetière de l'Agniel

Souhait des essences : 5 Oliviers, Olea Europea

Plantation réalisée en régie. Un goutte à goutte sera créé pour garantir la bonne reprise des végétaux.



## Appel à projet «8 000 arbres par an pour l'Hérault» - 2023

### Candidature de la ville de Saint-Jean-de-Védas pour le Site du parking du Terral

Objectif : Poursuivre la plantation d'arbres sur secteur afin d'améliorer le cadre de vie.

Plantation des limites du parking afin d'ombrager les cheminements qui le jouxtent. Ces arbres permettront de compléter la démarche initiée sur le secteur depuis 2019.

Souhait des essences pour les 20 sujets :

- 3 Savonniers, *Koelreuteria paniculata*
- 5 Noisetiers, *Corylus Avellana*
- 3 Frênes à fleurs, *Fraxinus ornus*
- 3 Amandiers, *Prunus amygdalus*
- 3 Tamaris de France, *Tamaris gallica*
- 3 Tilleuls à petites feuilles, *Tilia cordata*

Plantation réalisée en régie.

Un goutte à goutte sera créé pour garantir la bonne reprise des végétaux.



Secteur planté dans le cadre des appels à projet 8000 arbres 2019, 2020 et 2021 pour ombrager les accès et les zones de loisirs